

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 V. 613** Vœu relatif à un abonnement unique pour le rechargement des véhicules électriques.  
Rattaché à la 2018 DVD 130 – Modalités d'accès aux bornes de recharge électrique « Autolib ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le présent projet de délibération vise à l'instauration d'une carte d'accès aux bornes de recharge des véhicules électriques sur les anciennes stations Autolib' ;

Considérant qu'un abonnement spécifique existe déjà pour le rechargement de ces véhicules sur les bornes Belib' ;

Considérant que les bornes Autolib' proposent actuellement une recharge dite normale, alors que les stations Belib' disposent de bornes de recharge accélérée ou normale ;

Considérant par conséquent que les deux offres sont complémentaires ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Julie BOILLOT, Franck LEFEVRE et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'à l'issue de la procédure qui sera lancée prochainement pour l'exploitation de l'ensemble des bornes Autolib', soit mise en place l'interopérabilité pour le rechargement des véhicules électriques sur les anciennes bornes Autolib' et le réseau Belib'.